

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2024  
CONVOCATION DU 3 OCTOBRE 2024**

présents : Valérie BICHET, Christiane MARCOS, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Christelle LEDOUX, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON pouvoir donné à Antonio ALVES  
Danielle SERGENT pouvoir donné à Denis GARDEL

Absentes excusées : Audrey BARDOT et Valérie WILT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON

*Valérie BICHET a été nommée secrétaire*

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 octobre 2024**

Le procès verbal du conseil municipal du 10 octobre 2024 présenté ici est approuvé par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Denis GARDEL propose l'ajout de quatre délibérations :

- Projet de restauration de la fontaine du jet d'eau : demandes de subventions
- demandes de subvention pour remplacement éclairages école élémentaire
- demandes de subventions remplacement luminaires éclairage public en LED
- Espace public 1 rue Franche

**· CHARTE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES  
RENOUVELABLES EN MOSELLE ET MADON**

Le maire expose que depuis plusieurs années, en cohérence avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) adopté en date du 7 décembre 2023, la CCMM impulse une politique volontariste pour développer la production d'énergies renouvelables (ENR).

Lors de des différents échanges sur ce sujet, il est apparu opportun de définir à travers une charte le rôle respectif de la CCMM, des communes et des opérateurs privés pour le développement des ENR en Moselle et Madon, et de cadrer la méthode de partage de la valeur créée à terme par les opérations de production d'énergie renouvelable.

Le maire fait lecture de la charte. Il précise que ce document a été débattu lors de la conférence des maires du 4 juillet dernier, et adopté à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa réunion du 11 juillet 2024.

*Il invite le conseil municipal à en délibérer.*

• **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Adopte** la charte pour le développement des énergies renouvelables en Moselle et Madon, ci annexée.

Johnattan GRIGNON se pose la question sur la capitalisation annuelle des recettes. La CCMM sera questionnée à ce sujet.

• **PROJET CREER UN SENTIER DECOUVERTE ET DE RANDONNEE PEDESTRE SUR LE TERRAIN « ENTRE-DEUX-EAUX » : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025**

Monsieur le Maire expose le projet de créer un sentier de découverte et de randonnée pédestre sur le terrain « Entre-Deux-Eaux », aidé par l'association RVPP et la Communauté de Communes Moselle-et-Madon. Ce projet est situé sur le site naturel protégé Entre-Deux-Eux, (zone ZNIEFF II et zone Natura 2000) et sera établi en plusieurs tranches.

Il est réalisé sur l'année 2024 la pose de tables et de bancs sur le site.

Les objectifs du projet sont les suivants :

Préserver le milieu aquatique qui entoure le site Entre-deux-Eaux, c'est-à-dire le Madon et le canal du moulin, cours d'eau tributaires de la Moselle, dans le bassin-versant Rhin-Meuse.

Permettre au public, notamment aux enfants des écoles, de découvrir la biodiversité de ce site.

Améliorer le cadre de vie et le lien avec la nature par des aménagements légers, respectueux du site, permettant le délasserement au bord de l'eau, la pratique de la marche et de la randonnée.

Par une accessibilité piétonnière spécifique et sécurisée, permettre aux habitants de profiter davantage, et sans risque, de ce site entouré d'eau, comme son nom l'indique.

• **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

par : 10 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

**Sollicite :**

- une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'appel à projet « biodiversité et paysages – sensibilisation et éducation » pour un montant de 8 923 €
- une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de l'appel à projet « La Moselle en commun » pour un montant de 14 871 €
- **Joint** le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant du budget ou du projet :					35 691 € TTC
Echéancier ou date de réalisation	Début du projet : début d'année 2025		Fin du projet : mai-juin 2025		
Plan de financement prévisionnel :	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		
	<b>PANNEAU D'ACCUEIL</b>		Financements publics	80%	23 794 €
	Divisé en 3 panneaux, dimensions totales l x h = 1170 x 870 mm visibles 1100 x 800 mm. Surface satiné, anti-tag, anti-UV, sur 4 poteaux en pin traité	2 200 €	Conseil départemental 54	30%	8 923 €
			Région Grand Est / Agence de l'eau : Appel à projet "La Moselle en commun"	50%	14 871 €
	<b>CONCEPTION GRAPHIQUE PANNEAU D'ACCUEIL</b>		Commune de Pulligny	20%	5 949 €
	Création d'une ligne graphique en cohérence avec l'esprit du sentier	1 600 €			
	<b>TABLE DE LECTURE</b>		FCTVA		5 854 €
	1 structure en pin : 2 poteaux 1 panneau, dimensions visibles l x h = 840 x 600 mm, surface satinée, anti-tag, anti-UV	7 200 €			
	<b>CONCEPTION GRAPHIQUE TABLES DE LECTURE</b>				
	Panneaux thématiques, Création d'une ligne graphique en cohérence avec l'esprit du sentier	3 900 €			
	<b>POSE</b>				
	· La prise en charge et réalisation des DICT · Le déplacement sur site · Le piquetage · Les fouilles et réalisation des massifs béton · Le scellement et la pose des mobiliers · La remise en état du site · La réception de chantier	2 400 €			
	<b>BARRIERE DE PROTECTION DU PUBLIC EN BOIS</b>	12 443 €			
<b>TOTAL HT</b>	29 743 €			29743	
<b>TVA</b>	20.00%				
<b>MONTANT TVA</b>	5 949 €				
<b>COUT TOTAL € TTC</b>	<b>35 691 €</b>				

**PROJET DE RESTAURATION DE LA FONTAINE DU JET D'EAU : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La fontaine du jet d'eau, située sur la place éponyme entre l'église et la mairie, est un élément riche du patrimoine communal. En 2003, la fontaine du jet d'eau a été restaurée par la pose d'un nouveau couronnement en pierre sans attaches métalliques, à la suite de mauvais avis d'un architecte-conseil. L'apparition de fissures peu de temps après la

restauration conduit à fermer l'alimentation en eau. La fontaine se dégrade et une remise en eau et un objectif majeur de l'association RVPP dont la fontaine jet d'eau en est son logo.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Sollicite** des services de l'État l'octroi d'une demande subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2025

Le coût des travaux est estimé à :

- 21 000 € hors taxes

**Sollicite** une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Moselle et Madon par le dispositif « Fonds de soutien aux investissements communaux » et selon le tableau de financement prévisionnel joint, pour un montant de 6 000 €

**Précise** que l'association RVPP participera financement à ce projet à hauteur de 2 700€

dépenses		recettes	
restauration du bassin en pierre (non soumis à TVA)	10 760,00	DETR 30 %	6 300,00
plomberie	3 653,00	commune	6 000,00
Electricité	3 285,00	CCMM	6 000,00
mettalerie/forge	3 302,00	RVPP	2 700,00
	21 000,00		21 000,00
montant HT			

**Joint** le plan de financement prévisionnel suivant :

Michel PARDIEU propose de conserver la totalité des luminaires ce qui modifie le devis initial.

Johnattan GRIGNON et Michel PARDIEU proposent que la participation de RVPP soit portée à 2 700 € et que la subvention de la CCMM soit portée à 6 000 €.

Sur les 20 000 € restants du « fonds de soutien aux investissements communaux » de la CCMM, 6 000 € seront utilisés pour les travaux du Jet d'Eau. Les 14 000 € seront demandés pour la végétalisation de la cour d'école élémentaire.

Les délibérations : demandes de subvention pour remplacement éclairages école élémentaire et demandes de subventions remplacement luminaires éclairage public en LED n'ont pas été soumises au vote.

Johnattan GRIGNON ne souhaite pas de LEDs dans les classes.

Michel PARDIEU préfère réaliser la végétalisation de la cour de l'école élémentaire plutôt que mettre des LEDs rue Franche et rue de Pierreville.

## ESPACE PUBLIC 1 RUE FRANCHE

*Considérant que la cour du 1 rue Franche est du domaine public,  
Considérant que les propriétaires souhaitent y réaliser des travaux de réfection du sol.  
Pour ce faire, le conseil municipal propose la vente de cette parcelle à ces propriétaires pour 35 € le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des propriétaires.*

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

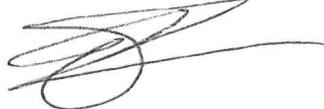
par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **Décide**

- **de fixer** le prix du m<sup>2</sup> à 35 €
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction
- **d'indiquer** que les frais seront à la charge de l'acquéreur

La séance est levée à 21 heures 45.

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

Le Maire,



Denis GARDEL